 Date 15/06/2023

Institut de la Providence ASBL

Enseignement professionnel secondaire spécialisé EPSIS

Ecole siège du pôle libre Sud Luxembourg.

Rue Saint-Antoine, 199A

6740 Etalle

|  |
| --- |
| **Appel à candidatures et profil en vue de l’engagement temporaire au sein de l’équipe pluridisciplinaire du pôle territorial tel que prévu par l’article 6.2.6-5 du Code de l’enseignement** |

1. **Appel à candidatures**

Le PO de l’école siège du pôle libre Sud Luxembourg fait appel à candidature afin de recruter son équipe pluridisciplinaire en vue de la rentrée scolaire 2023.

Cet appel est ouvert [[1]](#footnote-2):

* + En interne aux membres temporaires et définitifs du personnel de l’école siège du pôle mais aussi des écoles d’enseignement spécialisé ayant signé une convention de partenariat avec le pôle (obligatoire)
	+ En externe aux membres du personnel temporaires et définitifs d’autres écoles spécialisées, d’école ordinaires, de CPMS (facultatif)
	+ À tout autre candidat (facultatif)

Après avis préalable de l’organe local de concertation sociale et des écoles spécialisées partenaires du pôle, le PO de l’école siège du pôle souhaite recruter dans les fonctions/groupement de fonctions suivantes :

**Fonction[[2]](#footnote-3)/Groupement de fonctions** : **instituteur préscolaire, instituteur primaire, logopède, ergothérapeute, psychologue, professeur de CG niveau DI, professeur de CT niveau DI, professeur de PP niveau DI, professeur de CT niveau DS, professeur de PP niveau DS.**

**Volume du la charge : 36/36**

Le membre du personnel assurera la mission suivante dans potentiellement les 44 écoles coopérantes sous la direction du coordonnateur de Pôle, de la direction de l’école siège et du PO de celle-ci :

* Suivre des élèves dans le cadre des projets d’intégration permanente totale.
* Accompagner et informer les enseignants de l’ordinaire sur les aménagements raisonnables et les stratégies de compensation.
* Participer à l’observation d’élève en classe et analyser des rapports, notamment, des bilans dans l’optique de la mise en place des aménagements raisonnables et être capable d’échanges avec les différents partenaires autour des données.
* Assurer le suivi d’élève en école maternelle, primaire et secondaire afin d’accompagner et de faciliter la mise en place d’aménagements raisonnables.
* Participer aux réunions de l’équipe pluridisciplinaire du pôle mais aussi à des réunions avec des équipes éducatives de l’ordinaire, des intervenants externes, centres PMS et parents pendant et hors temps scolaire.
* Participer à la construction du Pôle en s’investissant dans les thèmes de recherche en lien avec les élèves à besoins spécifiques et la construction d’outils.
* Suivre des formations continues nécessaires au développement des compétences particulières liées à sa pratique professionnelle.
* Être personne relais entre l’école ordinaire et le pôle.
* Pouvoir élaborer et animer des ateliers d’information à destination des élèves mais aussi à destination des équipes éducatives.
* Gérer les tâches administratives concernant le suivi des AR et des intégrations (Pia, suivi de protocoles, notes de réunions, analyses des données pédagogiques …)

**Le PO de l’école siège du pôle souhaite ajouter les critères complémentaires suivants :**

* Une expérience en enseignement spécialisé ou en intégration est vivement souhaitée.
* Une bonne connaissance des aménagements raisonnables en milieu scolaire est souhaitée.
* Une capacité à prendre en considération les réalités scolaires et d’échanger, soutenir, conseiller dans le respect de ses interlocuteurs.
* Une flexibilité dans son horaire pour s’adapter aux besoins de l’élève.
* Une capacité à s’adapter et à accompagner le changement.
* Une bonne maitrise des outils numériques et logiciels (Ipad, ordinateurs, plateforme de travail collaboratif).
* Un devoir de réserve et une déontologie exemplaire.
* Responsable et empathique, vos qualités relationnelles et de communication favorisent votre intégration dans un travail d’équipe.
* Votre bienveillance à l’égard des adultes et des élèves renforce votre conscience professionnelle.
* A la rechercher de solution et de nature créative vous savez vous remettre en question.
* Votre expertise sera mise au service du pôle en la partageant avec vos collègues et les écoles coopérantes.
* La formation continue vous permet de remettre en question vos pratiques.

Le PO de l’école siège du pôle a pris soin, en établissant cet appel, de garantir le caractère cohérent et pluridisciplinaire de la composition du cadre du personnel du pôle.

1. **Profil de fonction**

Outre le profil spécifique mentionné ci-dessus, le pôle territorial exerce :

1° les missions suivantes relatives à l'accompagnement de leurs écoles coopérantes :

a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;

b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;

c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;

d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° les missions suivantes relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes :

a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;

b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins visée à l'article 6.2.5-4, alinéa 2 ;

c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;

d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

1. **Formalités**

Les candidatures motivées doivent être envoyée par

* Courriel avec accusé de réception aux adresses suivantes :

 **direction@ecoleprovidence.be**

**pole.territorial@ecoleprovidence.be**

Pour le 26 juin au plus tard

Tout complément d’information peut être obtenu auprès de la coordonnatrice de l’école siège dont voici les coordonnées : Defat Nathalie – pole.territorial@ecoleprovidence

1. [↑](#footnote-ref-2)
2. [↑](#footnote-ref-3)